

DPE avec mention : Tertiaire

Le DPE avec mention tertiaire : évaluer la performance énergétique des bâtiments du secteur tertiaire



Les bureaux, les commerces, les établissements d'enseignement... ne dérogent pas à la règle du **DPE**.

En effet, lors de leur mise en vente ou en location, ils doivent nécessairement être diagnostiqués par un professionnel.

Les diagnostiqueurs immobiliers certifiés I.CERT d'EX'IM réalisent avec précision le **DPE** avec mention tertiaire qui est un **diagnostic immobilier** spécifiquement conçu pour les bâtiments en lien avec le secteur tertiaire.

N'hésitez pas à programmer une intervention dès aujourd'hui afin d'obtenir rapidement les documents du **DPE** dont vous avez besoin pour poursuivre votre projet **immobilier**.